



Garde d'enfant sans déclaration de concubinage

Par Visiteur

Bonjour,

voic ma situation je vis en couple, sans declaration de concubinage, avec ma compagne depuis 3 ans, nous avons eu un enfant qui a maintenant de 11 mois, La vie faisant que elle a décidé de me quitter, elle accepte pour le moment de me laisser la garde de notre fille car elle n'a aucune ressource veritable pour le moment et avec ces etudes et son job d'etudiante n'a pas beaucoup de temps a lui donné. cette situation me convient parfaitement cependant voila le doute m'envahi sur cette accord. Que dois je faire pour que cela soit officialisé pour me proteger de tous changements de decision de la part de ma compagne?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans ce cas le mieux est de saisir le juge aux affaires familiales afin de faire homologuer votre accord avec la mère de l'enfant. En pirncipe lorsque les paretns sont d'accord le juge ne remet pas en cause cet accord.

Cependant et sans vouloir vous affoler, il est possible que la mère sollicite du juge un autre mode de garde de l'enfant ou bien que dans l'avenir elle sollicite son changement. Dans ce cas le juge entendra vos arguments et les siens et prendra une décision en considération du bien être de l'enfant.

cordialement